

Rapport annuel
2016

AU-DELÀ DES DÉCHETS

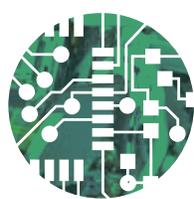


TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre	3
Coup d'œil sur Recycle NB	3
Message du président	4
Gouvernance de la Commission	
Composition et structure	5
Membres de la Commission et mandats	5
Réunions de la Commission.....	6
Présence aux réunions.....	6
Comité de direction.....	6
Comité des finances et de l'audit.....	7
Comités consultatifs de l'industrie.....	7
Programme d'intendance des pneus.....	7
Programme d'écologisation de peinture.....	7
Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	7
L'année en revue	8
Défis et possibilités	
Responsabilité élargie des producteurs (REP).....	9
Emballages et imprimés	10
Orientations stratégiques	
La réduction des déchets.....	11
Programme d'intendance des pneus.....	12
Programme d'écologisation de peinture.....	14
Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	16
Sensibilisation et éducation du public	17
Le recyclage à valeur ajoutée.....	17
Faire preuve de transparence et rendre des comptes.....	18
Être financièrement viable.....	18
Rapport des auditeurs	19
État de la situation financière.....	20
État des résultats	21
État de l'évolution des actifs nets.....	22
État des flux de trésorerie	23
Notes afférentes aux états financiers	24
Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus	29
Tableau 2 - Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	29
Tableau 3 - Programme d'écologisation de peinture	30
Tableau 4 - Programme de déchets électroniques	30
Acronymes et glossaire	31

1 140 000 (EPP) pneus recueillis

715 points de collecte des pneus

297 811 litres de peinture récupérés

62 points de collecte de la peinture

3 690 751 litres d'huile recueillis

120 860 litres de glycol recueillis

177 points de collecte de l'huile
et du glycol



LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Serge Rousselle, c.r.
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres et du personnel de la Commission, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour l'année civile 2016. Le rapport vous est remis conformément aux exigences de l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Le président de la Commission,



Rod Borden
Recycle NB



MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECYCLE NB

1^{re} rangée :

Suzane Arsenault, Borden P. DeLong, Anne Lévesque

À l'arrière :

Beth McDermott, Bill Sargent, Rod Borden, Erica Barnett, Grant Mitton

COUP D'ŒIL SUR RECYCLE NB

VISION

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick. Recycle NB va AU-DELÀ DES DÉCHETS

MISSION

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

ROLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain.

Recycle NB est un organisme unique de portée provinciale motivé par la vision d'un environnement sain et durable dont vous et vos enfants profiterez pendant des années à venir. Notre vision se concrétise dans un plan à long terme visant à faire du Nouveau-Brunswick une province sans déchets. Nous voulons protéger les riches ressources de la province contre les matières qui mettent en péril l'eau que vous buvez, la terre que vous travaillez, l'air que vous respirez. Nous voulons faire en sorte que vos enfants et vos petits-enfants aient encore accès aux ressources dont ils auront besoin dans un avenir plus lointain. C'est la raison pour laquelle nous détournons un nombre croissant de matières des sites d'enfouissement sanitaire. Nous éliminerons progressivement le besoin d'avoir de grands sites d'enfouissement. Nous veillons à ce que les matières soient recyclées en de nouveaux produits, surtout les matières les plus nocives, qui sont des priorités.

Nous inciterons tous les fabricants qui veulent vendre leurs produits dans la province à rendre les choses plus faciles pour vous en assumant la responsabilité de leurs produits en fin de vie et en adaptant leurs emballages et leurs pratiques de façon à minimiser la quantité de déchets à gérer.

Nous vous aiderons à comprendre les avantages du recyclage pour vous, pour vos enfants et pour les générations à venir. Nous comptons sur vous - une fois que vous aurez compris ces avantages, nous avons bon espoir que vous partagerez notre vision et contribuerez à sa réalisation.

« Nous voulons faire en sorte que vos enfants et vos petits-enfants aient encore accès aux ressources dont ils auront besoin dans un avenir plus lointain. »

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Ce fut une année de nouveaux débuts et de progrès pour Recycle NB et ses partenaires, et aussi de quelques départs.

À l'automne 2015, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a désigné les produits électroniques comme des matières désignées aux fins de recyclage, et Recycle NB a œuvré avec les propriétaires de marque de l'industrie de l'électronique et leur fournisseur de service, l'ARPE, à l'élaboration d'un plan de gestion qui respecte les exigences de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et du *Règlement sur les matières désignées*. Nous avons bien hâte au lancement du programme au début de 2017.

En juillet, Recycle NB a lancé un nouveau programme volontaire de recyclage des pneus et chambres à air de vélo en partenariat avec l'Association canadienne des détaillants de vélos indépendants et ses membres néo-brunswickois ainsi qu'avec les détaillants de pneus. Grâce à leur soutien, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent maintenant recycler leurs pneus et chambres à air de vélo hors d'usage dans des magasins de vélos un peu partout au Nouveau-Brunswick.

Quant aux progrès réalisés vers l'atteinte de nos objectifs, la Commission a constaté avec plaisir que le volume de peinture résiduelle récupérée en 2016 dépassait d'environ 10 % le volume récupéré en 2015 et de 20 % le volume récupéré en 2014. En incluant la quantité récupérée pour être brûlée dans des appareils de chauffage approuvés, le programme d'huile a enregistré un taux de récupération et de recyclage de 91,5 % en 2016, soit une hausse de 5,9 % par rapport à 2015.

Avec l'aide et le soutien des gestionnaires des divisions des déchets solides des commissions de services régionaux et d'autres partenaires, nous avons poursuivi notre dialogue sur les emballages et les imprimés avec les acteurs du Nouveau-Brunswick. Les résultats nous encouragent. Il existe un intérêt et un appui pour la mise sur pied d'un programme de responsabilité élargie des producteurs pour ces produits au Nouveau-Brunswick. Nous avons hâte d'élargir le dialogue au cours de l'année qui vient.

Le mandat de trois membres de la commission de Recycle NB a expiré cette année. Au nom de la Commission, je remercie sincèrement l'ancien président, Gildard Chiasson, ainsi que les commissaires Aline McLaughlin et Maxime Lejeune, dont les efforts ont contribué à assurer la reddition de comptes, la transparence et la réalisation de l'orientation stratégique de Recycle NB. Nous accueillerons donc trois nouveaux membres à la Commission dès octobre.

Les propriétaires de marque de chaque industrie et leurs fournisseurs de service gèrent les programmes de recyclage établis en vertu du *Règlement sur les matières désignées*. Recycle NB travaille avec eux pour veiller à ce que les programmes soient conformes aux exigences de la loi et répondent aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. Nous valorisons les partenariats que nous avons avec la TRACC pour les pneus, avec Product Care pour la peinture, avec SOGHUOMA pour l'huile et le glycol et avec l'ARPE pour les déchets électroniques. Ensemble, nous allons « Au-delà des déchets » et nous protégeons l'environnement pour les générations à venir. La Commission anticipe avec plaisir une autre année de partenariats, de débuts et de progrès vers la réalisation de nos objectifs communs.

Le président de la Commission,

Rod Borden
Recycle NB

« Nous valorisons les partenariats que nous avons avec la TRACC pour les pneus, avec Product Care pour la peinture, avec SOGHUOMA pour l'huile et le glycol et avec l'ARPE pour les déchets électroniques. »

GOVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure de la Commission

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux nomme les membres de la commission de Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. La variété de leurs antécédents et de leurs expériences leur permet d'apporter des points de vue uniques sur les questions environnementales auxquelles le Nouveau-Brunswick fait face.

Les pouvoirs de la Commission sont définis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. La Commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié la responsabilité d'intendance. La Commission exerce son rôle de surveillance des activités de Recycle NB au moyen des réunions ordinaires de la Commission et de ses comités. La Commission a établi deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de l'audit. Les intervenants interviennent dans le fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.

Membres de la Commission et mandats au 31 décembre 2016

Changements à la Commission

Le mandat de plusieurs membres de la Commission a pris fin en 2016. Le président, Gildard Chiasson, et les administrateurs Aline McLaughlin et Maxime Lejeune ont terminé leur mandat le 14 juin 2016.



Rod Borden, président
Saint John, (N.-B.)

M. Borden est enseignant à la retraite et bénévole actif à Saint John.

Mandat : 12 juillet 2015 - 11 juillet 2018



Grant Mitton
Moncton (N.-B.)

M. Mitton est un conseiller en santé et sécurité à la retraite. Il est aussi un grand amateur de plein air.

Mandat : 28 octobre 2015 - 27 octobre 2018



Borden P. DeLong
Brown's Flat (N.-B.)

M. DeLong est propriétaire-exploitant de Bor-Mar-Gar Printing et il est actif dans divers organismes communautaires.

Mandat : 22 septembre 2014 - 21 septembre 2017



Anne Lévesque, MBA
Lac Baker (N.-B.)

Mme Lévesque a de l'expérience dans le démarrage, la direction et le soutien de petites et moyennes organisations. Elle est directrice générale du Canadian Rivers Institute à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Mandat : 12 octobre 2016 - 11 octobre 2019



Erica Barnett
Minto (N.-B.)

Mme Barnett est thérapeute respiratoire agréée à Fredericton. Elle fait beaucoup de bénévolat à Minto et a siégé au conseil de la Société de la SLA au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Mandat : 17 juin 2015 - 16 juin 2018



William (Bill) Sargent
Miramichi (N.-B.)

M. Sargent est ancien président de l'Association des centres de remboursement du Nouveau-Brunswick. Il est également titulaire d'une licence de ferrailleur.

Mandat : 12 octobre 2016 - 11 octobre 2019



Elizabeth McDermott, vice-présidente
Fredericton (N.-B.)

Mme McDermott est fonctionnaire à la retraite. Elle est directrice générale de BethMc Solutions et bénévole active dans sa communauté.

Mandat : 28 octobre 2015 - 27 octobre 2018



Suzane Arsenault
Shippagan (N.-B.)

Depuis 13 ans, Mme Arsenault est directrice d'Avenir jeunesse dans la Péninsule acadienne. Elle travaille en partenariat au développement d'actions à long terme visant l'épanouissement des jeunes de la Péninsule acadienne et leur intégration au marché du travail.

Mandat : 12 octobre 2016 - 11 octobre 2019

Réunions de la Commission

La Commission a tenu cinq réunions en 2016. Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

Date	Lieu
22 janvier	Fredericton
13 mai	Fredericton
10 juin	Moncton
30 septembre	Edmundston <i>(réunion ordinaire et assemblée générale annuelle)</i>
9 décembre	Fredericton

Présence aux réunions

Le taux de présence aux réunions de la Commission a été de 93 %.

Administrateurs	Réunions	Administrateurs	Réunions
Erica Barnett	5/6	Maxime Lejeune	3/3
Rod Borden	6/6	Aline McLaughlin	2/3
Borden DeLong	6/6	Anne Lévesque, MBA	1/1
Elizabeth McDermott	6/6	Bill Sargent	1/1
Grant Mitton	5/6	Suzane Arsenault	1/1
Gildard Chiasson	3/3		

Comité de direction

Le comité de direction est composé de quatre membres de la Commission (présidence et vice-présidence et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.
- Donner des conseils à la présidence de la Commission et au chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la Commission des niveaux de rémunération et d'avantages pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la Commission.
- Assurer l'initiation des nouveaux membres de la Commission.

Membres

- Rod Borden
- Beth McDermott
- Grant Mitton
- Borden DeLong



Comité des finances et de l'audit

Le comité des finances et de l'audit est formé de quatre membres de la Commission nommés par une résolution de la Commission ainsi que du directeur des finances, qui est membre d'office.

Les attributions du comité en ce qui concerne la fonction finances sont les suivantes :

- Être les « yeux » de la Commission en matière de responsabilités fiduciaires.
- Donner des conseils généraux à la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placement, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève raisonnablement de la compétence de la Commission.

Les attributions du comité en ce qui concerne la fonction d'audit sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction d'audit interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière d'audit de l'auditeur externe.
- Examiner le rendement de l'auditeur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question d'audit qui relève raisonnablement de la compétence de la Commission.

Membres

- Rod Borden
- Grant Mitton
- Erica Barnett
- Borden DeLong

Comités consultatifs de l'industrie

Nous incitons les acteurs de chaque industrie à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie (CCI) pour les pneus, la peinture ainsi que l'huile et le glycol, comités qui sont présidés par des membres de la commission de Recycle NB. Ce régime de gouvernance donne à la Commission la possibilité de profiter de manière efficiente et équitable des connaissances et des conseils des intervenants sur différentes questions et initiatives relatives aux programmes. Les membres des CCI se réunissent régulièrement pour aider la Commission au sujet des programmes supervisés par Recycle NB. Ces comités offrent à la Commission une occasion unique de communication bilatérale et directe avec les industries respectives et leurs parties prenantes. Les réunions sont l'occasion de discuter ouvertement des observations, des préoccupations et des suggestions exprimées et d'élaborer des solutions innovatrices. Ces partenariats collaboratifs assurent autour de la table des discussions sur une variété de points de vue qui orientent les mesures prises par la Commission et son personnel.

Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB**, Grant Mitton, *président*
- **Détaillants de pneus**, Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor, *directeur général*
- **Concessionnaires d'automobiles**, Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick, Jane Young, *directrice générale*
- **Commissions de gestion des déchets solides**, Commission de services régionaux Restigouche, Ian Comeau, *directeur général*
- **Transporteur et transformateur**, Tire Recycling Atlantic Canada Corporation, Stephen Richardson, *propriétaire et président*

Transformateur, Société Laurentide, Division du recyclage, Mario Clermont, *directeur général*, Brian Tanner, *directeur de l'exploitation*

- **Transporteur**, Hebert's Recycling Inc, Kevin Sargent**, *président*

* Remplaçant désigné : Mannie Cheung

** Remplaçant désigné : Fred Hamilton

Programme de récupération de l'huile et du glycol

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB**, Beth McDermott, *présidence*
- **Propriétaires de marque**, Ashland, Valvoline, Bruce Trethewey, *directeur régional de l'Atlantique*
- **Mandataire de l'huile et du glycol**, SOGHUOMA, Gilles Goddard, *directeur général*, Jean Duchesneau, *directeur général adjoint*; Albert Girard, *consultant*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, Gary Leblanc, *directeur de la Division de la gestion des déchets solides*
- **Détaillants**, Canada atlantique, Conseil canadien du commerce de détail Jim Cormier, *directeur*; David Bois, *Home Hardware Stores Limited*
- **Transformateur**, Atlantic Industrial Services, Glen Anderson, *directeur du développement des affaires*,
- **Transporteur**, Terrapure Environmental, Adam Hayes, *directeur régional*; RPM Environmental Systems Inc.; Bianca Cormier, *coordonnatrice régionale pour les Maritimes*

Programme d'écologisation de peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB**, Erica Barnett, *présidence*
- **Propriétaires de marque**, Home Hardware Stores Limited, Steven Morneault, *directeur des ventes au détail*
- **Mandataire de la peinture**, Product Care Association, Mark Kurschner*, *président*, Don Shea, *coordonnateur du programme pour le N.-B.*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux Nord-Ouest, Jean Bourque, *directeur*
- **Détaillants de peinture**, Canada Atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*

L'ANNÉE EN REVUE

PROGRAMME DE RECYCLAGE DES PNEUS ET CHAMBRES À AIR DE VÉLO

Durant l'année, Recycle NB s'est associée à l'Association canadienne des détaillants de vélos indépendants (CIBRA), les magasins de vélos du Nouveau-Brunswick, la communauté cycliste et TRACC pour lancer un programme pilote de recyclage des pneus et chambres à air de vélo.

Recycle NB a mis le programme pilote en place en profitant du système actuel de recyclage des pneus. Les récupérateurs du programme de recyclage des pneus traitent les pneus et chambres à air dans le cadre de leurs collectes de pneus habituelles. Les magasins de vélos acceptent les vieux pneus et chambres à air, qu'ils regroupent puis apportent à leur détaillant de pneus local, où ils seront ramassés.

Lors du lancement du programme, Bill Yetman, de l'Association canadienne des détaillants de vélos indépendants, a déclaré que les détaillants de vélos indépendants et leur clientèle étaient très heureux de participer à cette initiative.

L'usine de fabrication de TRACC utilise les pneus dans la production de matelas pour le bétail et de



poudrette de caoutchouc, et les chambres à air sont utilisés dans les produits de caoutchouc moulés.

Matt Savage, propriétaire de Savage's Bicycle Center à Fredericton, a déclaré devant les personnes présentes que son magasin « était très enthousiaste à l'idée du programme et fera tout

pour assurer son succès et offrir à la clientèle un service qui contribue à la protection de l'environnement ».

Le site Web de Recycle NB donne la liste des magasins de vélos participants au Nouveau-Brunswick.

DIALOGUE SUR LES EMBALLAGES ET IMPRIMÉS AVEC LES PARTIES CONCERNÉES

Grâce à une aide du Fonds en fiducie pour l'Environnement, Recycle NB a poursuivi son dialogue avec les parties concernées au sujet de la gestion des déchets d'emballage et de papier imprimé. Nos objectifs pour cette deuxième phase du dialogue sur la question étaient les suivants :

- Sensibiliser et renseigner les parties concernées sur la gérance des emballages et du papier sous un modèle REP;

- Déterminer les principales parties concernées et leur rôle dans la gestion des déchets d'emballage et de papier au Nouveau-Brunswick;
- Déterminer les défis et les possibilités pour les parties concernées;
- Obtenir les rétroactions des parties concernées sur des questions clés et sur la façon d'aller de l'avant avec la mise en œuvre d'un programme de gestion des emballages et du papier au Nouveau-Brunswick.



PLAN DE GESTION DES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

Chaque année, environ 3 500 tonnes de déchets électroniques sont éliminées dans les sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick. Or, une grande partie de ces déchets électroniques contiennent des substances nocives, notamment du plomb, du mercure et du cadmium. Ces substances polluent l'environnement et constituent un risque pour la santé. Ils contiennent aussi des matériaux comme l'or et le cuivre qui peuvent être recyclés et réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

À l'automne 2015, le gouvernement provincial annonçait la mise sur pied d'un programme de gestion des déchets électroniques. Depuis cette annonce, Recycle NB travaille avec l'industrie à l'élaboration d'un plan de gestion pour les matières désignées.

Les propriétaires de marque ont désigné l'ARPE comme leur fournisseur de service de l'industrie de l'électronique. C'est donc l'ARPE qui gèrera le programme de recyclage du Nouveau-Brunswick.



DÉFIS ET POSSIBILITÉS

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le concept de la responsabilité élargie des producteurs (REP) n'est pas nouveau. De nombreux gouvernements dans le monde s'appuient sur ce principe depuis plus d'une décennie pour guider leurs politiques. La REP rend les producteurs responsables de leurs produits tout au long du cycle de vie, y compris la responsabilité financière et physique de la gestion des déchets.

Aperçu de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Depuis que le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a adopté la responsabilité élargie des producteurs (REP) comme principe stratégique, de nombreuses provinces cherchent à en faire l'application et la promotion. L'intention est de graduellement adopter des programmes de REP pour les produits et matières prioritaires.

Toutefois, étant donné la complexité et la compétitivité des marchés mondiaux et nationaux, il se pourrait que le Canada, étant un marché restreint, ne soit pas assez puissant pour influencer la dimension environnementale de la conception des produits ou la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Pour appuyer les objectifs environnementaux de la responsabilité élargie des producteurs (REP), d'autres mesures pourraient être nécessaires, par exemple l'écoétiquetage, des restrictions relatives aux substances dangereuses, des normes et règlements sur la teneur en matières recyclées, des politiques d'approvisionnement écologique, des ententes de performance environnementale, des ententes volontaires ainsi que toute autre mesure comme

des normes, des interdictions, des directives ou des outils éducatifs.

Le premier programme de REP de la province a vu le jour en 2009 quand le gouvernement a confié à Recycle NB la responsabilité du programme d'écologisation de peinture. L'année 2014 a vu le lancement du programme de REP pour l'huile et le glycol. À l'automne 2015, le gouvernement annonçait un programme de REP pour les déchets électroniques.

En tant qu'organisme responsable du recyclage au Nouveau-Brunswick, Recycle NB continuera à œuvrer en vue d'un avenir où la fabrication propre, la prévention de la pollution et le concept de zéro déchet sont des objectifs de toutes les industries.

Application de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le principe fondamental de la politique de REP est le transfert de responsabilité des gouvernements provinciaux et municipaux aux producteurs des biens. La politique modifie l'équilibre traditionnel des responsabilités à l'égard de la gestion des déchets entre les fabricants et les importateurs de biens de consommation, les consommateurs et les gouvernements. Tous les programmes de responsabilité élargie des producteurs incluent les producteurs et les importateurs de biens manufacturés dans la gestion en fin de vie de leurs produits. Au bout du compte, la responsabilité élargie des producteurs décharge les autorités locales et les contribuables des conséquences juridiques, physiques et socioéconomiques de la gestion des déchets.

Cette forme de gestion responsable des produits encourage l'efficacité des systèmes, ce qui peut

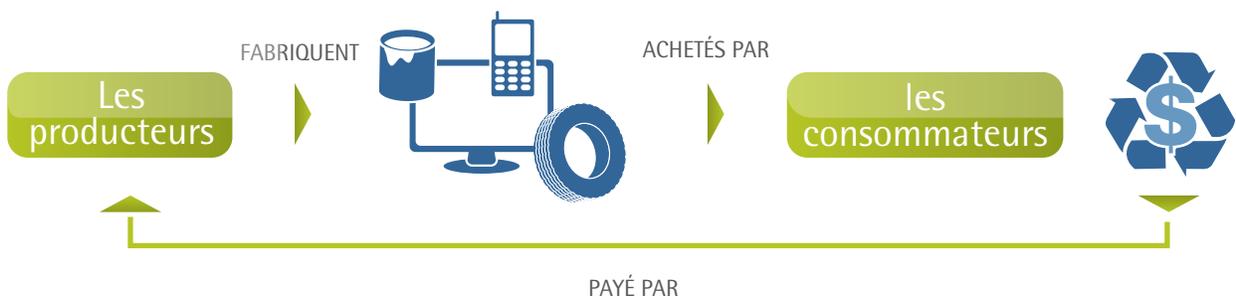
avoir de réels avantages pour la population. Dans l'élaboration de règlements visant la REP, le gouvernement doit s'assurer de maintenir la participation des intervenants de l'industrie au processus. Chaque article d'un règlement visant un produit donné doit être soigneusement soupesé, puisqu'il est susceptible d'établir une norme pour de futures initiatives.

Avantages de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) :

- Transfèrent les coûts de fin de vie des municipalités et des contribuables aux producteurs et à d'autres dans la chaîne de production;
- Procurent aux producteurs ayant des coûts élevés de gestion en fin de vie un incitatif et une occasion de repenser leur produit afin d'abaisser ces coûts le plus possible;
- Incitent les producteurs à retirer les substances toxiques de leurs produits et à adopter une conception plus écologique des produits;
- Encouragent l'innovation dans les techniques de recyclage, ce qui peut mener à la réduction du coût des produits pour les consommateurs;
- Créent un cadre solide pour l'élaboration continue de programmes sans qu'il soit nécessaire pour le gouvernement de recourir à d'autres mesures législatives;
- Contribuent à réduire l'empreinte carbonique grâce à l'utilisation accrue de matières recyclées;
- Mettent le Nouveau-Brunswick sur la voie de zéro déchet.

La responsabilité élargie des producteurs transfère le coût de la gestion des déchets des contribuables aux producteurs





EMBALLAGES ET IMPRIMÉS

En 2005, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a mis sur pied un groupe de travail sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) en lui confiant le mandat de donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Canada.

En 2014, la Colombie-Britannique a transféré la responsabilité de la gestion en fin de vie des déchets d'emballage et d'imprimé des gouvernements et des contribuables à l'industrie et aux consommateurs. Dans le cadre de cette démarche, les gestionnaires (les entreprises et organisations qui fournissent les emballages et imprimés aux consommateurs résidentiels) sont tenus, en vertu du règlement sur le recyclage de cette province, d'avoir un plan d'écologisation ou d'être visés par un tel plan pour la récupération des emballages et des imprimés.

Nous commençons tout juste à explorer une approche similaire pour le Nouveau-Brunswick. Recycle NB a dirigé le comité directeur du projet, formé de représentants de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est chargé d'étudier la mise en œuvre d'un programme de responsabilité élargie des producteurs dans les provinces de l'Atlantique.

Un examen des pratiques en vigueur ailleurs et un rapport proposant un cadre et un plan de mise en œuvre ont donné aux gouvernements des outils pour procéder à des consultations sur l'avenir du recyclage des déchets d'emballage et de papier au Canada atlantique. Le document est affiché sur le site Web de Recycle NB à www.recyclenb.com.

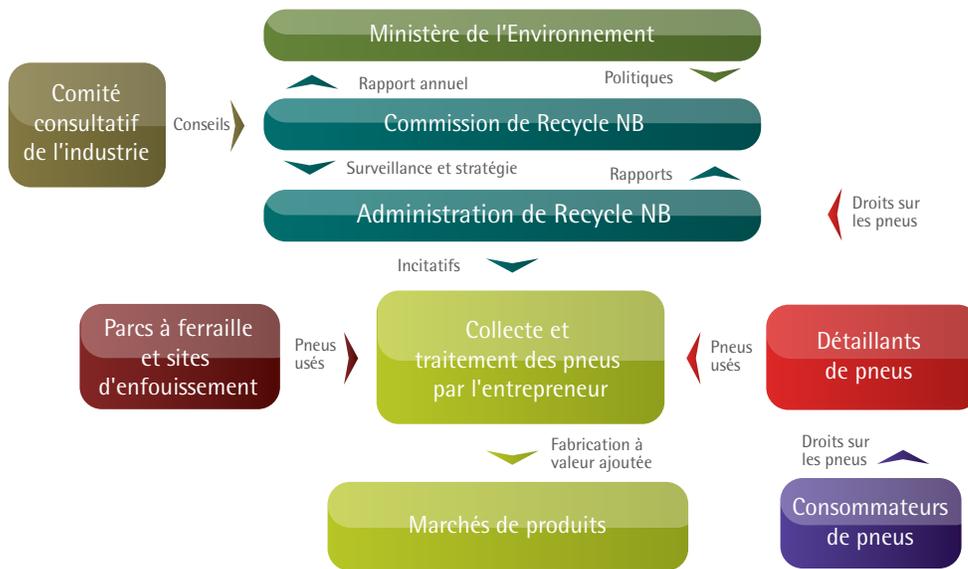


ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

FACILITER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Recycle NB veillera à ce que ses programmes offrent des solutions accessibles et généralisées pour le recyclage de toutes les matières désignées et continuera à travailler à l'atteinte de l'objectif global d'un Nouveau-Brunswick sans déchets.

Modèle du PIP pour les intervenants



Modèle d'un programme REP pour les intervenants



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité.

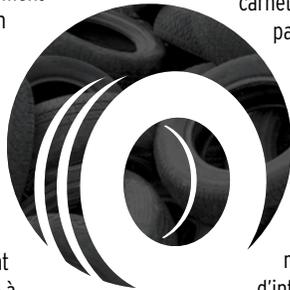
Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a confié à Recycle NB le mandat d'organiser un programme de gestion des matières pour les pneus hors d'usage. Grâce au programme d'intendance des pneus, Recycle NB offre un système qui permet à tous les détaillants de pneus du Nouveau-Brunswick de se conformer au *Règlement sur les matières désignées*. Le règlement vise quiconque vend des pneus neufs dans la province.

Depuis la mise en œuvre du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996, l'équivalent de plus de 20 millions de pneus usés a été recyclé pour être transformé en nouveaux produits à valeur ajoutée.



Un élément essentiel du succès continu du programme est la capacité de la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) à trouver et à développer de nouveaux marchés clés pour les produits recyclés, ce qui augmente la quantité de caoutchouc dont elle a besoin pour répondre à la demande croissante des consommateurs. Comme la TRACC utilise de plus en plus de caoutchouc chaque année pour répondre à la demande des marchés, il se pourrait que le caoutchouc provenant des pneus hors d'usage du Nouveau-Brunswick en vienne à ne plus suffire pour répondre à ses besoins.

L'expansion du marché des bardeaux de toiture Moderne Slate par la TRACC est un bon exemple. La TRACC produit des millions de bardeaux chaque année. Une entente conclue avec un important distributeur de produits domiciliaires continue à



assurer à la TRACC un accès sans précédent à l'un des réseaux d'approvisionnement les plus intégrés en Amérique du Nord. Ce développement à lui seul pourrait augmenter de façon considérable le carnet de commandes des bardeaux fabriqués par la TRACC. Une conséquence directe sera la nécessité non seulement d'accroître la capacité de fabrication, mais aussi d'augmenter la main-d'œuvre pour faire fonctionner l'équipement nouvellement installé. Le principal défi pourrait bien être du côté de l'approvisionnement en matières recyclées. Le programme d'intendance des pneus travaille pour les gens du Nouveau-Brunswick aussi bien en réduisant les déchets qu'en créant des avantages à long terme sur les plans de l'environnement et de l'économie de la province.

Réalisations

Le programme de recyclage des pneus célèbre ses 20 ans

Le programme de recyclage des pneus de la province a célébré 20 années d'activité en 2016. Le programme, qui a débuté en 1996, a détourné l'équivalent de 20 millions de pneus de véhicule de passager des sites d'enfouissement de la province.

Lors d'une réception qui a eu lieu en novembre, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, Serge Rousselle, a remis des certificats d'appréciation aux partenaires du programme, dont la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) située à Minto, au Nouveau-Brunswick. La TRACC transforme les pneus usés en produits à valeur ajoutée comme du paillis de jardin, des surfaces de terrains de jeux et des matelas pour bétail, produits qu'elle vend à travers le monde.



L'entreprise emploie une cinquantaine de personnes.

Ventes de pneus en 2016

Il y a plus de 700 détaillants de pneus titulaires d'une immatriculation au Nouveau-Brunswick. Il incombe à chaque titulaire de percevoir, au point de vente, un droit de recyclage sur chaque pneu neuf vendu. Les détaillants remettent les droits à Recycle NB, qui finance ensuite la collecte, le transport et le recyclage des pneus hors d'usage.

Le programme est autosuffisant et reçoit son financement à même les ventes de pneus neufs au Nouveau-Brunswick. .

Pneus vendus (équivalents de pneu de passager) : 1 347 000 (1 336 000 en 2015)

Collecte de pneus en 2016

Chaque pneu hors d'usage déposé chez un détaillant de pneus du Nouveau-Brunswick doit être ramassé et envoyé à l'usine de recyclage de la TRACC à Minto. Recycle NB surveille de près les taux de collecte afin d'assurer des règles du jeu équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

Pneus recueillis (équivalents de pneu de passager) : 1 140 000 (1 097 000 en 2015)
Taux de récupération des pneus : 84,7 % (82,1 % en 2015)



Traitement des pneus en 2016

En vertu du système de redevance de déversement établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de traitement des pneus sont payés une fois que les pneus hors d'usage recueillis sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont notamment de réduire les frais d'administration et d'éliminer la nécessité d'effectuer des audits fréquents des stocks. De plus, l'entente est un premier pas positif pour faire du Programme d'intendance des pneus un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP).



ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016
Pneus vendus*	1 062 000	1 099 000	1 266 000	1 336 000	1 347 000
Pneus recueillis*	1 063 000	1 026 000	1 093 000	1 097 000	1 140 000
Taux de récupération	100,1 %	93,4 %	86,3 %	82,1 %	84,7 %

* Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.

Assurance de la qualité

Recycle NB s'engage à faire en sorte que la qualité des services offerts par le programme réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

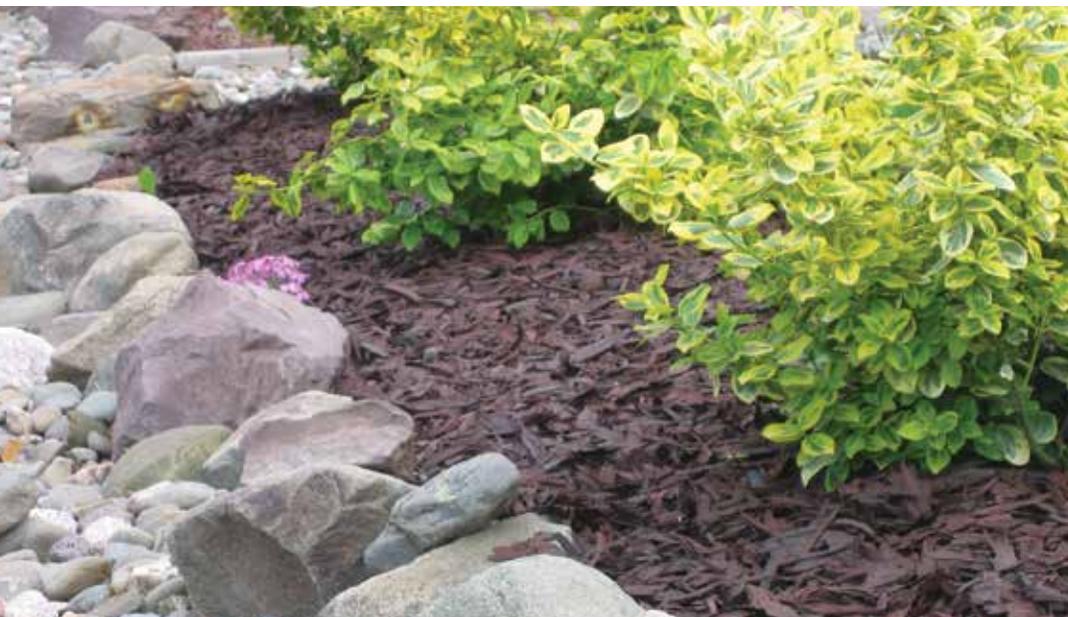
Pour assurer la qualité du programme d'intendance des pneus, Recycle NB applique les processus suivants :

- analyse des rétroactions et prise de mesures pour améliorer le programme;

- analyse du plan de gestion pour améliorer l'exécution du programme;
- analyse des tendances et des modèles;
- étalonnage pour comparer avec des programmes semblables en vigueur ailleurs.

Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces à la vérification des détaillants de pneus par son appartenance à l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).

Durant l'année, Recycle NB a effectué 25 vérifications auprès de détaillants de pneus. Les résultats ont montré que six détaillants n'étaient pas conformes; depuis, tous ont maintenant payé ou pris des arrangements pour payer les intérêts, pénalités et frais dus au programme. Au total, 19 détaillants ont reçu des lettres relative à leur conformité.



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE (PEP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et lui a confié la responsabilité du Programme d'écologisation de peinture, le premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Nouveau-Brunswick.

En juin 2008, avec l'approbation du comité consultatif de l'industrie de la peinture de la Commission, Recycle NB a accepté l'association Product Care comme mandataire des propriétaires de marque de peinture inscrits au programme. Product Care a élaboré le plan du programme d'écologisation de peinture au nom de l'industrie de la peinture pour se conformer au *Règlement sur les matières désignées* du Nouveau-Brunswick. Recycle NB a approuvé le premier plan du programme le 1er avril 2009 pour une période de trois ans.

Le plan d'écologisation de peinture offre aux intervenants de l'industrie un cadre pour gérer un système de recyclage qui est transparent et qui rend des comptes à toutes les parties intéressées.

En vertu du modèle de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les dépenses engagées par le programme d'écologisation de peinture pour les coûts liés à la surveillance, aux communications, à l'audit et à l'administration générale et aux autres dépenses connexes du programme sont pleinement remboursées par Product Care selon le principe du recouvrement des coûts.

Certification ÉcoLogo

Le concept de construction verte va au-delà de l'utilisation de produits recyclés dans la construction; il s'agit d'utiliser des produits recyclés certifiés. La certification aide les consommateurs à repérer les produits les plus respectueux de l'environnement et les plus sécuritaires. On compte plusieurs marques internationales de reconnaissance de la qualité pour l'environnement. Toutefois, il existe seulement deux certifications principales en Amérique du Nord : ÉcoLogo et Green Seal.



L'industrie considère les deux certifications comme des marques de leadership environnemental.

Les produits de peinture recyclés tels que Boomerang et Rona Eco sont fabriqués à partir des restants de peinture et de teinture pour usage domestique qui ont été récupérés. Pour garantir la qualité de ces produits, environ 1 % de peinture neuve est ajouté à la peinture recyclée pour assurer un lustre, une viscosité et un temps de séchage appropriés et uniformes.

Les produits Boomerang et Rona Eco ont des émissions de composés organiques volatils (COV) très faibles, ce qui les rend admissibles à la certification ÉcoLogo. Ces produits sont écologiques sous tous les rapports. En effet, les contenants sont fabriqués à partir de plastique recyclé, et les étiquettes sont imprimées sur du papier certifié par le Forest Stewardship Council. Il n'est donc pas étonnant que les processus de certification progressistes de ces produits continuent de susciter une attention et un intérêt bien mérités.

Réalisations

Collecte de peinture à la hausse en 2016

Le volume de peinture vendue dans la province en 2016 a été presque le même qu'en 2015. Toutefois, le volume de peinture résiduelle récupérée en 2016 a dépassé d'environ 10 % celui de 2015 et d'environ 20 % celui de 2014. L'augmentation du volume de peinture résiduelle récupérée peut s'expliquer par les efforts soutenus déployés pour sensibiliser les consommateurs au programme d'écologisation de peinture, résultat d'ambitieux programmes de communication et d'éducation exécutés par Product Care et par Recycle NB.



Visites aux points de collecte

Un représentant de Product Care a visité 45 points de collecte en 2016 pour offrir un soutien en personne, livrer des brochures promotionnelles et donner toute formation nécessaire, le cas échéant.

Ventes et collecte de peinture

En vertu du *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, Product Care est tenue de fournir des données sur les ventes et la collecte de peinture pour l'année civile 2016.

Ventes de peinture

La majeure partie de la peinture achetée est utilisée aux fins prévues. Toutefois, il arrive que le consommateur doive se débarrasser d'une partie inutilisée de la peinture qu'il s'est procurée. Pour financer les activités de recyclage du programme d'écologisation de peinture, le prix de chaque contenant comprend un droit de recyclage pour la peinture achetée chez l'un des plus de 500 détaillants de peinture de la province. Au 31 décembre 2016, on comptait 61 propriétaires de marque ayant une immatriculation du programme d'écologisation de peinture. Les propriétaires de marque versent les droits de recyclage perçus à Product Care en fonction des volumes de vente. L'Association s'occupe de la gestion des activités conformément au plan de gestion approuvé.

Les membres du programme ont signalé avoir **vendu un volume liquide estimé à 4 654 046** unités de produits visés par le programme. En comparaison, les ventes pour la période correspondante de 2015 ont été de **4 674 947** millions de litres.

ANNÉE	VOLUME LIQUIDE ESTIMATIF
2016	4 654 046
2015	4 674 947
2014	4 593 235
2013	5 491 670
2012	5 212 841



Collecte de la peinture

Grâce au programme d'écologisation de peinture, les propriétaires et les entreprises peuvent rapporter leurs restes de peinture et de nombreux types de teintures, de vernis et d'aérosols à l'un des nombreux points de collecte de la province. Au moment de son lancement le 1^{er} avril 2009, le programme comptait 46 points de collecte pour la peinture. Au 31 décembre 2016, il y en avait 62. Le nombre de points de collecte montre que le programme rend le recyclage de la peinture accessible partout dans la province. Il est facile

pour tous les gens du Nouveau-Brunswick de contribuer à la protection de l'environnement en recyclant leur peinture résiduelle.

Les points de collecte peuvent être des détaillants, des commissions de gestion des déchets solides (incluant des journées de collecte spéciales) et des centres de remboursement (bouteilles consignées). Le programme fournit aux points de collecte des bacs de récupération réutilisables et autres récipients tels que des barils. Un transporteur sous contrat ramasse les bacs pleins aux points

de collecte et les remplace par des bacs vides. Le transporteur regroupe les bacs pleins à son entrepôt et, lorsque la quantité ramassée forme un plein chargement, il expédie cette peinture résiduelle aux transformateurs en vue de son recyclage.

Le programme a permis de recueillir 297 811 litres de peinture durant l'année. Le volume de peinture résiduelle traitée durant l'année et les méthodes d'élimination sont résumés ci-dessous :

Pourcentage de peinture résiduelle selon la méthode d'élimination

MÉTHODE	VOLUME (en litres)	POURCENTAGE
Réutilisation <small>(grâce au programme d'échange de peinture)</small>	556	0,2 %
Recyclage	227 334	75,0 %
Récupération d'énergie	25 333	8,4 %
Site d'enfouissement	50 020	16,5 %
Total	303 243	100,0 %

**Le volume total comprend uniquement les produits de peinture traités durant l'année.*

Les points de collecte et les participants au programme peuvent être fiers, car le taux de matières rapportées qui ne sont pas visées par le programme compte parmi les plus faibles de tous les programmes de recyclage de peinture du Canada. Les matières non visées par le programme, qui consistent généralement dans des déchets ménagers dangereux, peuvent faire augmenter les coûts d'exploitation de façon considérable, et ces coûts sont ensuite réfilés aux consommateurs de peinture.

Contenants de métal et de plastique recueillis

Le tableau qui suit montre la quantité de contenants en métal et en plastique que Product Care a recyclé durant l'année.

ANNÉE	TYPE DE CONTENANT	RECUEILLIS ET RECYCLÉS (en tonnes)
2016	Métal	72,3
	Seaux en plastique (PEHD 2)	4,2
	Contenants de peinture en plastique (polypropylène)	13,6

La quantité de contenants recyclée montre l'efficacité du programme et augure bien pour l'atteinte des objectifs du programme.

Le marché de la peinture recyclée continue de se développer grâce aux politiques d'approvisionnement écologique adoptées par les entreprises. L'approvisionnement respectueux de l'environnement, appelé « approvisionnement écologique », désigne le fait de choisir des biens et des services dont l'impact sur l'environnement est moindre.

En plus d'offrir une valeur exceptionnelle et des avantages pour l'environnement, la valeur ajoutée de la peinture est un aspect qui joue un rôle de plus en plus important dans le développement d'une « économie verte ».



PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Perspective historique

L'huile et le glycol usagés constituent une source importante de déchets liquides au Nouveau-Brunswick.

Un litre d'huile peut polluer un million de litres d'eau potable. Mais lorsqu'on les recycle, ces produits deviennent une ressource. En recyclant et en réutilisant ces produits correctement, nous contribuons à protéger l'environnement.

Pour protéger la propreté et la salubrité de l'environnement du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a mis en œuvre un programme de recyclage pour l'huile et le glycol usagés le 24 octobre 2012. Le Règlement 2012-92 afférent à la Loi sur l'assainissement de l'environnement désigne l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol comme des matières qui doivent être gérées en vertu d'un plan d'écologisation.

La Commission de Recycle NB a approuvé le plan d'écologisation de l'huile et du glycol du Nouveau-Brunswick pour la période 2014-2017 le 6 novembre 2013. Le programme de récupération de l'huile et du glycol dirigé et financé par l'industrie est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Tout comme le programme d'écologisation de peinture, le programme de récupération de l'huile et du glycol est un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). En conséquence, les producteurs doivent s'occuper de la gestion des déchets en fin de vie de leurs produits et en payer les coûts directement. En plus de libérer les municipalités et les contribuables des coûts du recyclage, les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) motivent l'industrie à concevoir des produits qui occasionnent des coûts d'élimination et des risques liés au recyclage qui sont moindres.

Au lieu que chaque propriétaire de marque établisse son propre programme de récupération, l'industrie a formé La Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique / Atlantic Used Oil Management Association (SOGHUOMA). SOGHUOMA gère un programme de récupération de l'huile et du glycol pour la province au nom de ses membres, qui sont les propriétaires de marque et les premiers importateurs des produits désignés de l'huile et du glycol.

Le fait d'avoir un seul programme et un seul mandataire présente de nombreux avantages. En

effet, on assure ainsi des économies de coûts, des règles du jeu équitables pour l'industrie et l'accès à des points de collecte à l'échelle de la province pour les consommateurs.

Réalisations

Points de récupération

SOGHUOMA a augmenté le nombre de points de récupération au Nouveau-Brunswick, qui s'élève maintenant à 177.

Taux de collecte

Les taux de collecte des produits à base d'huile pour 2016 dépassent les objectifs du programme.

Vente et collecte d'huile et de glycol

Conformément au *Règlement sur les matières désignées* afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique (SOGHUOMA) fournit des données sommaires sur les ventes et la récupération de l'huile et du glycol pour l'année civile.

Ventes d'huile

SOGHUOMA compte 165 membres qui vendent des produits au Nouveau-Brunswick. En 2016, SOGHUOMA a signalé des ventes totales de produits de l'huile s'élevant à 14 444 304 litres, avec un volume récupérable de 10 111 013 litres.

Collecte d'huile

Il y a 177 points de collecte d'huile et de glycol dans la province. Sept entreprises ont ramassé les produits usagés dans la province au nom de SOGHUOMA. En 2016, ces entreprises ont recueilli 3 690 751 litres d'huile, ce qui représente 36,5 % de l'huile pouvant être récupérée. Recycle NB vise un taux de récupération de 50 %.

ANNÉE	HUILE RECUEILLIE (en litres)
2016	3 690 751
2015	3 309 612
2014	3 319 285

**55 % de l'huile usée qui peut être récupérée au Nouveau-Brunswick est brûlée dans de petites fournaies approuvées, ce qui donne lieu à un taux de collecte et de recyclage de 91,5 % en 2016.*

Vente et collecte de filtres à huile

En 2016, 1 421 760 filtres à huile ont été vendus dans la province. Un total de 965 880 filtres à huile ont été récupérés, soit l'équivalent de 296 802 kg. Le taux de récupération de 67,9 % dépasse l'objectif de 25 %.

ANNÉE	FILTRES À HUILE RECUEILLIS (en kg)
2016	296 820
2015	285 839
2014	272 138

Contenants à huile recueillis

Au total, 445 433 kg de contenants d'huile ont été vendus en 2016. Le programme a recueilli 244 722 kg de contenants, ce qui correspond à un taux de récupération de 57,8 % et dépasse l'objectif de 25 %.

ANNÉE	CONTENANTS À HUILE RECUEILLIS (en kg)
2016	244 722
2015	246 419
2014	131 646

Ventes et collecte d'huile et de glycol (antigel)

Les ventes de glycol dans la province se sont élevées à 2 007 236 litres en 2016. Le volume récupéré a été de 120 860 litres, soit 13,4 % du produit.

ANNÉE	GLYCOL RECUEILLI (en litres)
2016	120 860
2015	120 063
2014	96 165

Contenants de glycol (antigel) recueillis

En 2016, on a vendu 43 274 kg de contenants récupérables, dont 7 729 kg (17,9 %) ont été recueillis. Au total, 1 062 551 kg de contenants étaient récupérables.

ANNÉE	CONTENANTS DE GLYCOL RECUEILLIS (en kg)
2016	7 729
2015	8 010
2014	4 691

ACCROÎTRE L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB met l'accent sur l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick en matière d'environnement pour l'aider à comprendre que les déchets sont une ressource précieuse, tout en faisant valoir que le recyclage est une solution de rechange viable à leur élimination.

Réalisations

Emballages et imprimés

Comme suivi au Forum sur les emballages et les imprimés de 2014, et avec l'appui du Fonds en fiducie pour l'Environnement, Recycle NB a entrepris un dialogue avec les parties prenantes. Nous avons sollicité les rétroactions des intervenants sur les questions clés et sur les étapes à franchir pour aller de l'avant avec la mise en œuvre d'un programme de gestion des déchets d'emballages et d'imprimés au Nouveau-Brunswick.



Recyclage des pneus de vélo

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de recyclage des pneus et chambres à air de vélo, Recycle NB a organisé un événement de lancement le 28 juillet 2016. Des représentants des magasins de vélos locaux, des détaillants de pneus et de TRACC se sont joints au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux au magasin de vélo Radical Edge à Fredericton pour encourager les cyclistes à recycler leurs matières usées.



Autocollant pour les pneus

On trouve au Nouveau-Brunswick un programme provincial de recyclage des pneus. Grâce à ce programme, il est facile pour les résidents de recycler leurs vieux pneus à n'importe quel garage ou détaillant de pneus au Nouveau-Brunswick. Chaque pneu hors d'usage est important pour le programme, mais il y a encore des résidents qui mettent leurs vieux pneus au chemin lors de la collecte des ordures ménagères, et ils se demandent pourquoi les éboueurs ne les ramassent pas.

C'est la raison pour laquelle Recycle NB et les divisions de la gestion des déchets solides des commissions de services régionaux ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un autocollant pour rappeler aux résidents de recycler leurs pneus usés. Maintenant, quand les éboueurs laissent les pneus au bord du trottoir, l'autocollant explique pourquoi et indique comment recycler les pneus.

Refonte du site Web

Pour répondre aux besoins des utilisateurs et satisfaire les différentes plateformes en usage aujourd'hui, Recycle NB a décidé de refaire son site Web. Le site remanié offre maintenant un système de demande d'immatriculation en ligne pour les propriétaires de marque.



Publicité

Nous avons poursuivi notre campagne multimédia pour renseigner les gens du Nouveau-Brunswick sur le recyclage des matières désignées et les encourager à se rendre sur le site Web de RNB pour en savoir plus sur où et quand recycler ces matières.

Nous observons des résultats positifs. Au cours de l'année, le nombre de visites sur le site Web a augmenté de 22 %.



Sensibilisation communautaire

Recycle NB continue à promouvoir le recyclage des matières désignées dans les foires commerciales qui ont lieu dans la province. Le personnel a répondu aux questions et donné de l'information sur les programmes aux quelque 5 000 personnes qui se sont arrêtées au kiosque de Recycle NB. De nombreux résidents ont dit entreposer leurs vieux produits électroniques en attendant le début du programme de recyclage des déchets électroniques.

Dans le cadre des efforts déployés pour sensibiliser les gens aux programmes de recyclage des matières désignées, le chef de la direction de Recycle NB est passé au Dennis Report à la télévision par câble pour donner une présentation aux dirigeants communautaires.

AJOUTER DE LA VALEUR

Recycle NB s'efforce d'ajouter de la valeur aux déchets et d'assurer la stabilité à long terme des programmes grâce aux avancées technologiques et aux nouveaux marchés de produits recyclés.

Recyclage à valeur ajoutée

Recycle NB entend tirer la pleine valeur des ressources recyclées.

Le Programme d'intendance des pneus s'est acquis une renommée nationale et internationale pour son degré de réussite à cet égard. Des pays partout dans le monde communiquent avec le programme dans l'intention d'adapter la formule gagnante à leur propre situation. On peut se demander comment un programme de recyclage des pneus d'une petite province canadienne a pu

susciter un tel intérêt. La raison est très simple : le recyclage à valeur ajoutée.

Les fabricants de biens ont besoin de matières premières pour fabriquer leurs produits. Le fabricant transforme ces matières premières en produits finis. Ces biens répondent à une demande du marché et sont vendus à des clients industriels, commerciaux et résidentiels.

Le recyclage à valeur ajoutée renverse le processus. L'innovation, la collaboration et des

solutions créatives permettent de transformer des matières en fin de vie en de nouveaux produits.

Par exemple, au Nouveau-Brunswick, le processus détourne les pneus, la peinture, l'huile et le glycol des sites d'enfouissement sanitaire pour mettre ces ressources pleinement en valeur.

Le développement des marchés est un pilier crucial du succès à long terme des programmes de Recycle NB.

Un autre pilier est la mobilisation et les actions de chaque citoyen du Nouveau-Brunswick. Le tri quotidien des matières recyclables par la population a une incidence directe sur le résultat net des programmes. On observe un niveau d'intérêt grandissant pour la préparation et le triage des matières recyclables. Les gens comprennent la corrélation grandissante entre les prix des biens qu'ils achètent et leurs efforts en matière de recyclage. Le nombre croissant de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Canada renforce cette connexion.

Le recyclage à valeur ajoutée est un système dans lequel la nature et le commerce coexistent avantageusement. L'approche fondée sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) appliquée à la conception des programmes incite les industries à changer en adoptant des designs intelligents sur le plan écologique. Quand un programme de REP est bien fait, il crée une synergie qui motive les industries à être plus durables tout en restant prospères. Les produits de la TRACC, fabriqués au moins en partie avec des pneus hors d'usage, sont une illustration tangible d'une telle approche. De même, la Société Laurentide développe continuellement des produits innovateurs à base de peinture recyclée.



Une approche qui a donné des résultats probants pour les programmes du Nouveau-Brunswick est le développement de marchés qui font naître une demande pour des produits recyclés. Cela signifie que des idées de produits sont développées en réponse aux forces du marché, que ce soit à la demande des consommateurs ou parce qu'un fabricant cherche à accroître sa part de marché.

Au siècle dernier, il arrivait souvent que les efforts de recyclage aboutissent au développement de produits de qualité inférieure. Ce n'est plus le cas pour les produits recyclés modernes, qui sont de plus en plus reconnus comme de meilleures solutions que les produits fabriqués à partir de matières neuves. Plusieurs facteurs, y compris le nouveau mouvement pour un développement

durable et des bâtiments écologiques, renforcent la demande pour des produits moins gourmands en ressources.

Le gouvernement peut stimuler les marchés au moyen de politiques comme l'approvisionnement écologique. D'ailleurs, Recycle NB considère l'approvisionnement écologique comme un aspect clé à développer.

De nos jours, les consommateurs prennent souvent en considération plusieurs facteurs avant d'acheter un bien. Les préoccupations environnementales jouent un rôle important dans leurs décisions. Que ce soient des surfaces en caoutchouc plus sécuritaires pour les cours d'école et les parcs, du paillis pour un aménagement paysager exigeant peu d'entretien et faisant une utilisation plus efficace de l'eau, ou de la peinture recyclée à faibles émissions de COV, les consommateurs responsables gravitent vers des biens recyclés. Le recyclage des produits en fin de vie est un concept qui les interpelle. C'est un moyen de protéger l'environnement pour les générations futures.

Les résultats encourageants obtenus par les programmes visant la peinture, les pneus et l'huile et le glycol montrent que les gens du Nouveau-Brunswick appuient l'approche à valeur ajoutée du recyclage.

FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE ET RENDRE DES COMPTES

Recycle NB s'est engagé à rendre des comptes et à faire preuve de transparence dans ses processus et continuera à chercher des moyens de s'améliorer à cet égard.

Reddition de comptes

Recycle NB s'acquitte de son engagement à rendre des comptes par un examen continu des politiques et des pratiques de la Commission. Les mécanismes de rapport clés, comme l'approbation du rapport annuel et des plans de gestion des matières désignées par la Commission, forment un élément fondamental de cet examen. Par ailleurs, un cabinet d'auditeurs externe s'occupe de l'audit des états financiers. Cet audit garantit que l'organisme se conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Toutes les constatations sont présentées au comité des finances et de l'audit avant d'être

étudiées par la commission plénière. La Commission continue à chercher des moyens d'améliorer sa reddition de comptes en maintenant un dialogue continu avec les comités consultatifs de l'industrie. Les constatations et les recommandations découlant des discussions sont étudiées pour décider si elles seront intégrées aux pratiques de gouvernance internes.

Transparence

Recycle NB explique ses activités en détail à la population au moyen de son rapport annuel ainsi qu'en participant aux comités consultatifs de l'industrie et en recourant à divers moyens

de communication. Cette transparence dépasse les exigences établies par le *Règlement sur les matières désignées*. Le but est de donner le plus d'information possible à la population du Nouveau-Brunswick. Il est essentiel de mobiliser les gens pour que Recycle NB puisse s'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs.

Recycle NB est un fervent partisan du *Règlement sur les matières désignées* et adhère à son principe d'interdire l'interfinancement de la gestion de matières provenant de flux de déchets distincts. Recycle NB comprend l'importance de veiller à que les consommateurs du Nouveau-Brunswick paient uniquement pour le coût réel des flux de déchets qui sont créés et gérés.

ASSURER UNE VIABILITÉ FINANCIÈRE

Recycle NB s'efforce constamment de mériter la confiance du public en se montrant financièrement viable malgré la situation économique difficile.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Frederick Square
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (N.-B.) E3B 6Z3
Téléphone : (506) 856-4400
Télécopieur : (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Recycle Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et l'état des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses produits du recouvrement de droits d'intendance prélevés sur les pneus, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits provenant de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'entité, et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges présentés dans l'état des résultats, de l'excédent des produits sur les charges présenté dans l'état des flux de trésorerie ainsi que de l'actif, du passif et des actifs nets non affectés rapportés dans l'état de la situation financière.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle la situation financière de Recycle Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2016, de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Le 5 mai 2017
Fredericton, Canada

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

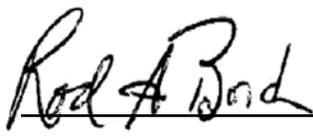
État de la situation financière

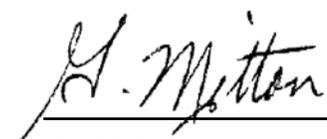
Au 31 décembre 2016, avec les informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse	1 618 736 \$	1 345 807 \$
Débiteurs (note 2)	910 371	776 016
À recevoir du programme REP (note 3)	311 201	16 628
	2 840 308	2 138 451
Placements (note 4)	655 217	645 672
Immobilisations (note 5)	7 712	11 965
	3 503 237 \$	2 796 088 \$
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	530 475 \$	605 413 \$
Avantages sociaux futurs (note 6)	52 868	40 948
	583 343	646 361
Actif net		
Investis en immobilisations	7 712	11 965
Non affectés	2 912 182	2 137 762
	2 919 894 \$	2 149 727 \$
Obligations contractuelles (note 8)		
Éventualités (note 9)		
	3 503 237 \$	2 796 088 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


administrateur


administrateur

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Produits		
Programme d'intendance des pneus	5 698 297 \$	5 205 800 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	165 202	221 878
Programme d'écologisation de peinture	60 949	84 707
Programme de déchets électroniques	288 422	67 969
Autre	42 736	57 471
	6 255 606	5 637 825
Charges		
Programme d'intendance des pneus (tableau 1)	4 975 472	4 905 781
Programme de récupération de l'huile et du glycol (tableau 2)	165 202	221 878
Programme d'écologisation de peinture (tableau 3)	60 949	84 707
Programme de déchets électroniques (tableau 4)	288 422	67 969
Autre	19 866	48 799
	5 509 911	5 329 134
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	745 695	308 691
Revenus de placement	24 472	17 729
Excédent des produits sur les charges	770 167 \$	326 420 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives pour 2015

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2016	Total 2015
Solde au début de l'exercice	11 965 \$	2 137 762 \$	2 149 727 \$	1 823 307 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 819)	783 986	770 167	326 420
Variation nette des investissements en immobilisations	9 566	(9 566)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	7 712 \$	2 912 182 \$	2 919 894 \$	2 149 727 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	770 167 \$	326 420 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	13 819	24 217
Charges au titre des avantages sociaux futurs	11 920	7 238
	795 906	357 875
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(134 355)	41 202
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir/à payer pour le programme REP	(294 573)	105 446
Augmentation de créditeurs et charges à payer	(74 938)	(38 982)
Augmentation des produits reportés	-	(30 000)
	292 040	435 541
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(9 545)	(8 556)
Activités liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(9 566)	(2 520)
Augmentation de l'encaisse	272 929	424 465
Encaisse au début de l'exercice	1 345 807	921 342
Encaisse à la fin de l'exercice	1 618 736 \$	1 345 807 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2016

Recycle Nouveau-Brunswick (la « Commission ») est un agent de la Couronne et a été constituée en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. La gestion de la collecte et du recyclage des pneus usés, de la peinture de bâtiment, de l'huile et du glycol usagés et des déchets électroniques au nom du ministère de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick constitue sa principale activité.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que l'entité choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les investissements se rapprochant de la juste valeur.

b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeubles - Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

c) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Commission ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. La Commission comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

d) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les taxes pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, la

Commission utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus du programme de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont constatés dans les revenus, lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à utilisation pour des fins déterminées sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Débiteurs

	2016	2015
Droits sur les pneus	554 471 \$	567 591 \$
Taxe de vente	355 900	208 425
	910 371 \$	776 016 \$

3. Sommes à recevoir/à payer pour le programme REP

Le programme de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à son égard. Chaque producteur se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes de l'entente de REP, les coûts engagés par la Commission dans le cadre de l'administration du programme REP seront imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés a été inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues a été inscrit à titre de recouvrable en fin d'exercice.

Sommes à recouvrer (à payer) pour le programme REP	2016	2015
Programme de récupération de l'huile et du glycol	(46 255) \$	8 543 \$
Programme d'écologisation de peinture	1 066	(59 884)
Programme de déchets électroniques	356 390	67 969
	311 201 \$	16 628 \$

4. Placements

	2016	2015
Liquidités détenues dans le compte du courtier	6 \$	6 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance	125 447	123 080
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	107 947	105 740
Compte d'épargne-placement, RBC série A	106 880	104 748
Compte d'épargne-placement, BNE	314 937	312 098
	655 217 \$	645 672 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2016 Valeur comptable nette	2015 Valeur comptable nette
Immeubles - Améliorations locatives	70 935 \$	70 935 \$	- \$	7 094 \$
Mobilier et agencements	72 694	72 448	246	2 119
Matériel informatique	129 282	122 114	7 168	2 485
Équipement opérationnel	1 147	849	298	267
	274 058 \$	266 346 \$	7 712 \$	11 965 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 13 819 \$ (24 217 \$ en 2015).

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Commission obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été achevée et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2016	2015
Obligation liée aux congés de maladie au début de l'exercice	40 948 \$	33 710 \$
Coût des services rendus de la période	13 821	13 097
Paievements des avantages sociaux futurs	(1 901)	(5 859)
Obligation liée aux congés de maladie à payer à la fin de l'exercice	52 868 \$	40 948 \$

7. Attribution des charges

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matériaux désignés de la Commission ont été attribuées sur la base des revenus attendus générés par les programmes. Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été réparties comme suit :

	POURCENTAGE		RÉPARTITION	
	2016	2015	2016	2015
Programme d'intendance des pneus	41 %	56 %	351 886 \$	467 239 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	19 %	26 %	163 069	216 932
Programme d'écologisation de peinture	7 %	10 %	60 078	83 435
Programme de déchets électroniques	33 %	8 %	283 226	66 748
			858 259 \$	834 354 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

8. Obligations contractuelles

Au cours de l'année, la Commission a conclu un contrat de location de locaux expirant en 2025, les paiements annuels sont comme suit :

2017	34 809 \$
2018	34 809
2019	34 809
2020	34 809
2021	34 809
Par la suite	156 229
	330 274 \$

9. Éventualités

La province du Nouveau-Brunswick a signé un contrat, se terminant en février 2021, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), un contrat aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et correspondent à 360 \$ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois l'an, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance sera comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement ne sera apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire sera versé, ou TRACC devra faire un remboursement. La Commission administre la rétribution relative à ce contrat au nom de la province du Nouveau-Brunswick et versera ou recevra tout montant d'ajustement.

10. Transactions avec des parties liées

La Commission est un agent de la province du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, la Commission a perçu des droits de recyclage et des prélèvements sur les pneus usés s'élevant à environ 778 420 \$ (contre 690 000 \$ en 2015), somme qui a été recueillie par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'année, la Commission a constaté un financement provenant du Fonds en fiducie pour l'environnement d'une valeur de 41 778 \$ (27 339 \$ en 2015) pour un projet particulier. La Commission a enregistré dans les autres revenus.

Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 décembre 2016

11. Gestion des risques financiers

La Commission est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Commission subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par la Commission comme l'encaisse, les débiteurs et les placements.

La Commission gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de la Commission au 31 décembre 2016 correspond à la valeur comptable des actifs.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de la Commission ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Commission ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Commission gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus
Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Produits	5 698 297 \$	5 205 800 \$
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	4 564 628	4 381 558
Salaires et charges sociales	174 759	229 617
Frais généraux et dépenses administratives	113 513	180 357
Communications et traduction	116 906	100 687
Amortissement des immobilisations	5 666	13 562
	4 975 472	4 905 781
	722 825 \$	300 019 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 - Programme de récupération de l'huile et du glycol
Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Produits	165 202 \$	221 878 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	80 986	106 608
Frais généraux et dépenses administratives	39 872	60 313
Communications et traduction	41 718	48 661
Amortissement des immobilisations	2 626	6 296
	165 202	221 878
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Programme d'écologisation de peinture

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives pour 2015

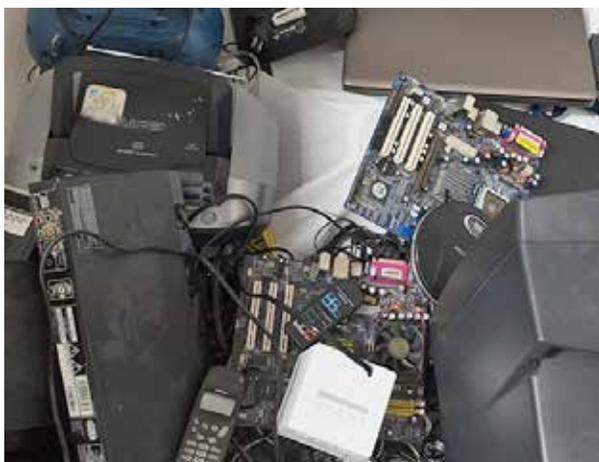
	2016	2015
Produits	60 949 \$	84 707 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	29 837	41 003
Frais généraux et dépenses administratives	14 353	23 310
Communications et traduction	15 792	17 972
Amortissement des immobilisations	967	2 422
	60 949	84 707
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 4 - Programme de déchets électroniques

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Produits	288 422 \$	67 969 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	140 660	32 802
Frais généraux et dépenses administratives	70 100	18 210
Communications et traduction	73 102	15 020
Amortissement des immobilisations	4 560	1 937
	288 422	67 969
	- \$	- \$



ACRONYMES ET GLOSSAIRE

Voici une liste d'acronymes et un glossaire pour faciliter la compréhension du rapport annuel de Recycle NB.

Acronymes

ACANB - Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick

ACARP - Association canadienne des agences de recyclage des pneus

ATDA - Atlantic Tire Dealers Association

CCI - comité consultatif de l'industrie

CCME - Conseil canadien des ministres de l'environnement

COV - composés organiques volatils

DMD - Déchets ménagers dangereux

EPP - équivalent de pneu de passager (1 PPE =10 kg)

FSC - Forest Stewardship Council

LEED - Leadership in Energy & Environmental Design

PCGR - principes comptables généralement reconnus

PEP - programme d'écologisation de peinture

PIP - programme d'intendance des pneus

REP - responsabilité élargie des producteurs

TRACC - Tire Recycling Atlantic Canada Corporation

GLOSSAIRE

Les **matières désignées** sont des flux de déchets visées par la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce dernier confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance. Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées. La commission d'intendance pour les pneus, la peinture, l'huile et le glycol au Nouveau-Brunswick est Recycle NB.

La **responsabilité élargie des producteurs** (REP) est une stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie à la valeur marchande des produits. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus écologiques en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Une telle approche incite les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour en réduire la toxicité et les déchets et assumer une telle responsabilité.

Les **déchets ménagers dangereux** (DMD) désignent les produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager dont un propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre des mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance. Les peintures, les pesticides, les citernes à propane, les piles, les seringues, l'huile à moteur usagée et de nombreux produits de nettoyage ne sont que quelques exemples de déchets ménagers dangereux que nous utilisons quotidiennement. Ces produits doivent être utilisés et éliminés de façon responsable.

Au-delà des déchets est une approche de gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générée dans la mesure du possible et traiter les matières restantes comme une ressource de façon à contribuer à la santé de l'économie, de la société et de l'environnement.

Les **pneus hors route** sont généralement des pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur taille, de leur poids et de leur durabilité.

L'équivalent de pneu de passager, ou EPP, est une méthode reconnue par l'industrie pour permettre la comparaison entre les pneus vendus et les pneus ramassés en vertu du programme. En convertissant le nombre de pneus par une valeur en poids, le programme peut suivre de manière efficiente les statistiques sur les indicateurs de rendement clés au fil du temps. **EPP=10 kg**.

La **gestion responsable de produits** est un concept selon lequel la protection de l'environnement est axée autour du produit et qui voit la réduction de l'impact du produit sur l'environnement comme la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Les **composés organiques volatils** (COV) sont des composés chimiques organiques qui sont émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.



Bureau :

277, rue Main
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3A 1E1

Téléphone :

1-506-454-8473
1-888-322-8473 (sans frais)

Télexcopieur :

1-506-454-8471

Adresse de courriel :

info@recyclenb.com

Adresse postale :

C.P. 308, station A
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 4Y9

Site Web :

www.recyclenb.com